

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Brigitte Gagnon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ca18b23e26de3d83d071cebe>

Date d'obtention : 2022-01-20 15:28:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Déclencher le protocole lorsque je suis au courant d'une situation , remplir la grille d'évaluation et voir ainsi la suite des évènements. Si malveillance rencontrer la personne , confisqué son cell et contacter la police et si geste impulsif rencontrer la personne confisqué cell et recommandé auprès de la police qui celle-ci remettra le cell et veillera à la sensibilisation Sexto auprès des jeunes concernés

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que peu importe la situation on doit voir avec le protocole Sexto pour la suite des évènements et ce que l'on doit faire et à qui référer.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

rencontrer la personne malveillante et confisquer son cell. et ne jamais essayer de voir la photo même si on a de la difficulté à croire .